

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Susana Carreira ; Marie Deveaud ; Martine Fiora-Guttmann ; Fabrice Ghelfi ; Sophie Michaud Gigon ; Jacques Pernet ; Solange Peters ; Graziella Schaller ; Serge Segura ; Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Gilles Meystre ; Pierre-Yves Oppikofer ; Francis Pittet ; Sandrine Schlienger ; Elena Torriani.

Membres présents	84
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Annonce le décès du père de Mme Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, lui adresse ses plus sincères condoléances et invite le Conseil à observer une minute de silence.

que M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SI, ainsi que M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement rejoindront l'assemblée aux alentours de 20h00.

Informe de la mise à disposition dans la salle des pas perdus d'exemplaires de la brochure de synthèse du Groupe cantonal d'évaluation des sites pour le choix d'un emplacement pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.

Annonce que le Bureau a décidé de traiter en urgence le point R 30 Motion Trezzini et consorts « Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnet et l'av. de la Borde » et Motion Truan « Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel ».

Lettre

de la Municipalité (19 novembre 2009) demandant l'urgence pour les points :

- R 44 – Préavis 2009/38 Remplacement du parc des micro-ordinateurs ;
- R 31 – Préavis 2009/45 Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007 ;
- R 46 - Préavis 2009/46 Demande de crédits complémentaires pour a) Préavis

2005/44 et b) Préavis 1997/231 ;

- R 47 - Préavis 2009/47 Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des SI.

**Communications
municipales**

- 4 novembre 2009 : Immeuble du Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente. Ouverture d'un compte d'attente.
- 5 novembre 2009 : Réponse à la question n° 76 posée par M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant les entreprises, fondations et établissements dans lesquels siègent les conseillers municipaux.

**Question
Dépôt**

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : « Directions d'entreprises et conseils d'administration - précisions ».

**Postulat
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (SOC) : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise ».

**Postulat
Dépôt**

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Roland Philipoz (SOC) : « Petit trafic : et si on s'intéressait aux consommateurs festifs ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (SOC) et consorts : « Nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics – quelles sont les actions que la Municipalité a entreprises ? ».

L'urgence est requise pour cette interpellation, laquelle a été accordée par la majorité du Bureau du Conseil.

Interpellation
Dépôt

de Mme Sylvie Favre (SOC) et consorts : « Métamorphose : quelle procédure pour la réalisation d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup ? ».

L'urgence est requise pour cette interpellation, laquelle a été accordée par la majorité du Bureau du Conseil.

Interpellation
Dépôt

de Mme Evelyne Knecht (AGT) et consorts : « Engagement de dix policiers à *Celtus* et après ? ».

L'urgence est requise pour cette interpellation, laquelle a été accordée par la majorité du Bureau du Conseil.

Questions orales

I. Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Olivier Français, directeur des travaux.

II. M. Nicolas Gillard (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur d'enfance, jeunesse et éducation.

III. M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

IV. Mme Andrea Eggli (AGT) ; M. Oscar Tosato, directeur d'enfance, jeunesse et éducation.

V. Mme Marlène Bérard (LE) ; M. M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.

Rapport s/ préavis
2009/38

Remplacement du parc des micro-ordinateurs

Rapporteur : M. Jean-François Cachin (LE)

Discussion

Charles Denis Perrin (LE) qui dépose deux variantes d'amendement pour la conclusion 5 ; Florence Germond (SOC) ; Claude Bonnard (Les Verts) ; Daniel Brélaz, syndic ; Nicolas Gillard (LE) ; Daniel Brélaz, syndic ; Charles Denis Perrin (LE) ; Daniel Brélaz, syndic ; Charles-Denis Perrin (LE).

<i>Amendements sur la conclusion 5</i> <i>Dépôt</i>	<u>Variante I</u> Supprimée. <u>Variante II</u> « D'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2010 de Fr. 331'000.– destiné à financer la mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de transmission de données, sur la rubrique 1500.318 du budget de fonctionnement du SOI. »
<i>Vote sur concl. 1</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 1 de la commission.
<i>Vote sur concl. 1 bis</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 1 bis de la commission.
<i>Vote sur concl. 2</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 2 de la commission.
<i>Vote sur concl. 3</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 3 de la commission.
<i>Vote sur concl. 4</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 4 de la commission.
	Il est passé au vote des variantes de l'amendement sur la conclusion 5 déposé par M. Charles-Denis Perrin (LE).
	Le président déclare pour le vote sur la variante II : - vote oui, qui soutient la variante II de l'amendement Perrin ; - vote non, qui soutient la conclusion 5 de la commission qui suit la proposition municipale.
<i>Vote sur l'amendement Perrin, variante II</i>	Le Conseil, par 39 non, 33 oui et 9 abstentions, approuve la conclusion 5 de la commission.
	Le président déclare pour le vote sur la variante I : - vote oui, qui soutient la variante I de l'amendement Perrin ; - vote non, qui soutient la conclusion 5 de la commission qui suit la proposition municipale.
<i>Vote sur l'amendement Perrin, variante I</i>	Le Conseil, par 43 non, 31 oui et 8 abstentions, approuve la conclusion 5 de la commission.

Au final, le président déclare que la majorité du Conseil a décidé d'approuver la conclusion 5 de la commission.

Vote sur concl. 6

Le Conseil, à l'unanimité, moins une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion 6 de la commission.

Le Conseil, approuvant les conclusions de la commission, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'780'000.– destiné à financer le renouvellement du parc des micro-ordinateurs fixes ainsi que les postes supplémentaires durant les années suivantes, montant réparti comme suit :
 - Fr. 4'708'000.– au SOI ;
 - Fr. 916'000.– aux Services industriels ;
 - Fr. 156'000.– à Eauservice ;
- 1^{bis} de demander à la Municipalité de garantir le respect du critère « développement durable » et du critère « responsabilité sociale » tel que défini dans le préavis 2008/23 lors de l'évaluation des offres ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus sur une durée de cinq ans à raison de :
 - Fr. 941'600.– par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
 - Fr. 183'200.– par les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels ;
 - Fr. 31'200.– par la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'Eauservice ;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 sous les rubriques 1500.390 (Service d'organisation et d'informatique), 7.390 (Services industriels) et 4700.390 (Eauservice) ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2010 de Fr. 570'000.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel, réparti comme suit :
 - Fr. 457'600.– sur la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
 - Fr. 101'000.– sur la rubrique 331 du budget de fonctionnement des Services industriels ;
 - Fr. 11'400.– sur la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'Eauservice ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2010 de Fr. 994'000.– destiné à financer la mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de transmission de données, sur la rubrique 1500.318 du budget de fonctionnement du SOI ;

6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.136 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Rapport s/ préavis
2009/45

**Demande de crédits complémentaires
pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des
collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des
travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007**

Rapportrice : Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité trois crédits complémentaires distincts, respectivement de :
 - 1.1 Fr. 424'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2005 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'**eauservice** ;
 - 1.2 Fr. 1'900'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux des services de la Direction des travaux, répartie comme suit :
 - 1.2.1 Fr. 1'500'000.– pour **eauservice**,
 - 1.2.2 Fr. 400'000.– pour le Service des routes et de la mobilité ;
 - 1.3 Fr. 1'100'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'**eauservice** ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissements et d'intérêts respectivement sur les rubriques 331 et 390 de chaque service, en fonction des dépenses réelles ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées à **eauservice**.

Rapport s/ préavis
2009/46

Demande de crédits complémentaires.
A. Préavis N° 2005/44,
Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan.
B. Préavis N° 1997/231,
**Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry, Construction d'une
conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir
avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry**

Rapporteur : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)

[Remplacé à la tribune par M. Guy Gaudard (LE)]

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

Partie A

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 1'489'000.– pour le solde des travaux concernant la rénovation et la modification des installations du réservoir de Montétan, portant le montant initial du préavis N° 2005/44 à Fr. 7'289'000.–, réparti comme il suit :
 - a) Fr. 791'000.– supplémentaires pour le génie civil ;
 - b) Fr. 698'000.– supplémentaires pour les équipements ;
2. d'amortir annuellement les dépenses supplémentaires à raison de :
 - a) Fr. 39'600.– supplémentaires ;
 - b) Fr. 69'800.– supplémentaires ;par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus l'éventuelle subvention de l'ECA.

Partie B

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 970'000.– pour combler le dépassement du crédit accordé et permettre de terminer les travaux encore en cours relatifs au « Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry », portant le montant initial du préavis N° 1997/231 à Fr. 65'370'000.– ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 200'000.– par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Rapport s/ préavis
2009/47

**Crédit complémentaire
pour les extensions ordinaires 2008
du réseau de distribution d'électricité des Services industriels.**

Rapporteur : M. Jean-Charles Bettens (SOC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

<i>Vote</i>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide :</p> <p>d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour terminer les travaux d'extensions du réseau de distribution d'électricité ouverts en 2008, montant entièrement compensé par des recettes d'investissement déjà enregistrées.</p> <hr/>
Rapport s/ rapport-préavis 2009/7	<p>Mobilité : tl, Mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions. <u>Rapporteur</u> : M. Jean-Charles Bettens (SOC)</p>
	<p>Le président décide de passer en revue les différents points du rapport-préavis et d'ouvrir la discussion en cas de demande de parole.</p>
<i>Discussion sur le point 3</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<i>Discussion sur le point 4</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<i>Discussion sur le point 5</i>	<p>Elisabeth Müller (Les Verts) qui demande le vote électronique sur ce point ; Daniel Brélaz, syndic ; Fabrice Ghelfi (SOC) ; Daniel Brélaz, syndic.</p>
<i>Discussion sur le point 6</i>	<p>Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Daniel Brélaz, syndic ; Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic.</p>
<i>Discussion sur le point 7</i>	<p>Roland Ostermann (Les Verts) ; Daniel Brélaz, syndic ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Roland Ostermann (Les Verts).</p>
<i>Discussion sur le point 8</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<i>Discussion sur le point 9</i>	<p>Evelyne Knecht (AGT) ; Natacha Litzistorf (Les Verts) ; Florence Germond (SOC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic ; Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Olivier Français, directeur des travaux ; Françoise Longchamp (LE) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic ; Evelyne Knecht (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Evelyne Knecht (AGT) ; Yves Ferrari (Les Verts).</p>
<i>Discussion sur le point 10</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>

<i>Discussion sur le point 11</i>	Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Olivier Français, directeur des travaux ; Evelyne Knecht (AGT) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Daniel Brélaz, syndic. Il est passé au vote.
<i>Vote sur la conclusion 1</i>	Le Conseil, à l'unanimité, moins 3 abstentions, approuve la conclusion 1 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 2</i>	Le Conseil, à l'unanimité, moins 3 abstentions, approuve la conclusion 2 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 3</i>	Le Conseil, à l'unanimité, moins 3 abstentions, approuve la conclusion 3 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 4</i>	Le Conseil, par 54 non, 20 oui et 12 abstentions, refuse la conclusion 4 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 5</i>	Le Conseil, à l'unanimité avec de nombreuses abstentions, approuve la conclusion 5 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 6</i>	Le Conseil, à l'unanimité, moins un avis contraire et une abstention, approuve la conclusion 6 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 7</i>	Le Conseil, à l'unanimité, moins une abstention, approuve la conclusion 7 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 8</i>	Le Conseil, par 47 non, 29 oui et 9 abstentions, refuse la conclusion 8 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 9</i>	Le Conseil, à l'unanimité approuve la conclusion 9 de la commission.
<i>Vote sur la conclusion 10</i>	Le Conseil, par 46 non, 19 oui et 21 abstentions, refuse la conclusion 10 de la commission. Une discussion est demandée sur le délai de réponse à accorder à la Municipalité sur l'objet de la conclusion 8.
<i>Discussion sur l'objet du point 8</i>	Alain Hubler (AGT) ; Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Alain Hubler (AGT) ; Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).
<i>Vote sur le délai de réponse à l'objet 8</i>	Le Conseil, à l'unanimité moins 2 abstentions, fixe à la Municipalité un délai d'un an pour répondre à l'objet 8, Au final, le Conseil décide :

1. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et pétitions suivants :

1.1 motion Diane Gilliard du 6 décembre 2006 « Pour le maintien de la ligne 3 en 2008 » ;

1.2 pétition Connexion Bellevaux du 3 octobre 2006 « demandant aux autorités d'intervenir afin que la ligne N° 3, indispensable au quartier Pontaise – Bellevaux, soit maintenue dans son intégralité » ;

1.3 postulat Serge Segura du 2 mai 2006 « Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus » ;

1.4 pétition de la Société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud du 6 décembre 2005 « demandant la réintégration du quartier en zone Mobilis 11 » ;

1.5 postulat Jean-François Cachin et consorts du 16 octobre 2007 « demandant l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne » ;

1.6 postulat Charles-Denis Perrin du 17 janvier 2006 « Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble ! » ;

1.7 motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin du 16 septembre 2003 « Des tl remonte-pente pour vélos » ;

2. de refuser les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et pétitions suivants :

2.1 postulat Elisabeth Müller du 15 mai 2007 « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement » ;

2.2 motion Alain Hubler et Evelyne Knecht du 7 juin 2005 « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne » et de fixer à la Municipalité un délai d'un an pour la réponse.

2.3 pétition de M. Kyril Gossweiler du 15 juin 2003 « Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise ».

Clôture

La séance est levée à 20 h 50.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....